



Mécanicien de machines agricoles

(Code Nace : 46.610)

		Euro/ heure
Qualifications professionnelles	Indice 100 01/08/2018	Indice 814,40 01/08/2018

1) Ouvrier non qualifié		
1ère année	1,4540	11,8413
après 1 année	1,4540	11,8413
après 3 années	1,4540	11,8413
après 6 années	1,4540	11,8413
après 10 années	1,7448	14,2095

2) Détenteur du CATP		
1ère année	1,7448	14,2095
après 1 année	1,7448	14,2095
après 2 années	1,7448	14,2095
après 6 années	1,7470	14,2276
après 10 années	1,9606	15,9671

- CCP (certificat de capacité professionnelle) remplace le CIP (certificat d'initiation technique et professionnelle) et le CCM (certificat de capacité manuelle) ;
- DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) remplace le CATP (certificat d'aptitude technique et professionnelle) ;
- DT (diplôme de technicien)

Pour en savoir plus :

Convention collective de travail pour le secteur Machinisme agricole :

<http://www.itm.lu/home/droit-du-travail/conventions-collectives-de-tra/conventions-collectives-de-trava.html>

FAQ en ce qui concerne les conditions de travail :

<http://www.itm.lu/home/faq/ddt.html>